

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N°1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition auprès de l'OPAC rue Jean Jaurès

La ville de Quimper a sollicité auprès de l'OPAC l'acquisition d'un emplacement de parking nécessaire à l'installation d'un conteneur enterré de déchets rue Jean Jaurès. L'OPAC accepte de céder cette emprise au prix de 1500 €.

L'OPAC cède à la ville de Quimper un terrain de 8 m² à prélever sur la parcelle BL 536, moyennant un prix global et forfaitaire de 1500€, conformément à l'avis de France Domaine. Cette emprise sera, après acquisition, mise à disposition de Quimper Communauté.

Les frais relatifs à ce transfert de propriété seront supportés par la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir cette parcelle ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire de Quimper à signer l'acte authentique à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET